

BAR-TH-148 / Chauffe-eau thermodynamique à accumulation

1. Domaine d'application

- Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans et **15 ans pour MaPrimeRénov'** (depuis le 01/01/22)
- Travaux soumis à RGE valide à la date d'acceptation du devis
- **MaPrimeRénov'** :
 - RGE également requis à la date de réalisation des travaux
 - Aide **ouverte uniquement aux personnes physiques** possédant la pleine propriété du bien

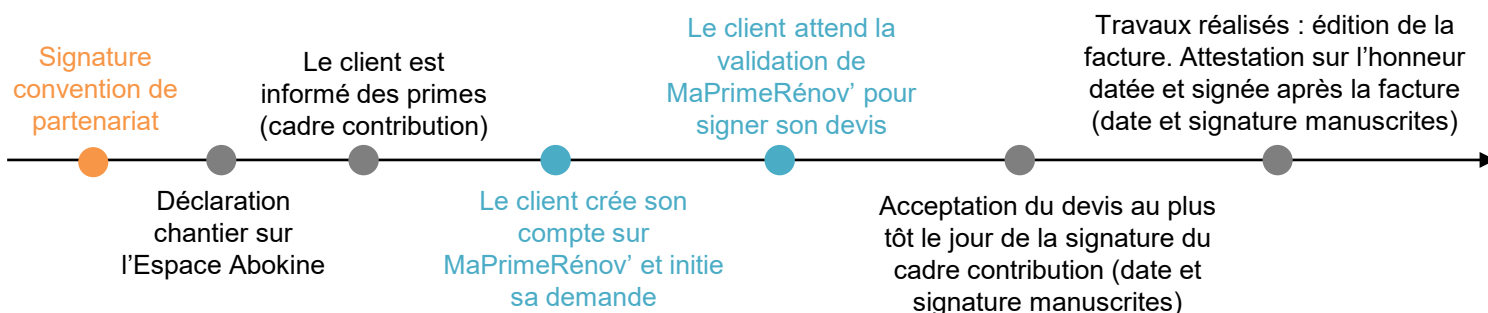
2. Critères d'éligibilité

- **Opération soumise à validation préalable du produit posé par Abokine en amont du chantier**
- **Coefficient de Performance (COP) de l'équipement mesuré selon la norme EN 16147** :
 - > à 2,5 pour une installation sur air extrait
 - > à 2,4 pour toutes autres installations

Les opérations de chauffage ne sont pas cumulables entre elles pour un même client et un même bâtiment. Voir le cumul des opérations possible dans notre boîte à outils chauffage sur notre site www.abokine.com

Lors du **1^{er} usage d'un produit**, nous fournir la **documentation technique associée avant la réalisation du chantier** pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.

3. Rappel de la chronologie du dossier



⚠ Le Cadre Contribution peut être signé dans les 14 jours suivant la date d'engagement de l'opération.

4. Paiement de la prime et bonification

- Montant de la prime bonifié sous conditions de ressources
- **Pour justifier des ressources, fournir l'ensemble des avis d'imposition** rattachés à l'adresse du chantier

CEE	Option la + fréquente : « Paiement classique » Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.
MaPrime Rénov'	Vous ne déduisez pas MaPrimeRénov' de votre facture.	

5. Contrôle du chantier et des documents administratifs

- Opération qui fait l'objet de contrôle aléatoire : vérification de la conformité du chantier et des documents qui constituent le dossier : cadre contribution, devis et facture.
- **Depuis le 01/01/22 : nous transmettre sans délai, par voie postale, les originaux (ni scan ni photocopie) de l'attestation sur l'honneur et du cadre contribution (si format papier choisi). Nos coordonnées : Abokine – Service Archivage – 2 avenue des Jades 44300 Nantes**

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 17 ans

Un déménagement, un changement de nom de ma société, une modification de mon SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

BAR-TH-148 / Chauffe-eau thermodynamique à accumulation

Nantes, le 9 avril 2021,

Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + RGE de l'établissement à date de signature devis + coordonnées entreprise
- 2 Si sous-traitance : raison sociale + SIRET

Informations sur le client

- 3 **Personne physique** : nom + prénom + adresse du bénéficiaire + email (un seul bénéficiaire possible)
Personne morale : raison sociale + nom + prénom + fonction du signataire (SIRET optionnel)
- 4 Adresse du chantier
 Si possible, préciser les références cadastrales de l'habitation (parcelle + section)

Informations sur l'opération

- 5 Intitulé de l'opération : « Mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique individuel à accumulation »
- 6 Faire apparaître le descriptif complet de l'installation :
 - Les marque, modèle et référence
 - Le type d'installation
 - Le COP
 - La norme de mesure
 - Le type de logement : maison individuelle ou appartement

Mention de la prime en toutes lettres (obligatoire si déduction de la prime) – Raison sociale – SIREN d'Abokine

- 7 : « Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090 » avec le montant associé
 ⚠ Notre numéro SIREN doit désormais apparaître dans la mention de prime

Validation du devis

- 8 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires
 >> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client
Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire **manuscrits** + tampon de l'entreprise
MaPrimeRénov' : attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis

1 **CHAUFF NANTAIS**
 10 rue des palmiers 44000 Nantes
 contact@chauff.com
 02 40 41 42 43 / www.site.com
 SIRET n°
 RGE n°


2 Travaux réalisés par la société CHAUFF & Co
 SIRET n°

3 **Madame Josiane MICHU**
 3 allée des passants 44200 Nantes
 Josiane.michu@email.com

4 **Adresse des travaux :**
 800 rue des fleurs 44300 Nantes
 Référence cadastrale. Ex : section : 000 BZ
 04 – parcelle 24

5	Mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique individuel à accumulation	p.u	Q	Total HT
	Fourniture	2500	1	2500
	Main d'œuvre	75	5	375
7	Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090 d'un montant de 80 €			

8 Le 10 avril 2021
 bon pour accord


 La signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.
MaPrimeRénov' : attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis

2 possibilités pour le paiement de la prime			
Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	2875 €	Total HT	2875 €
TVA 20%	575 €	TVA 20%	575 €
Total TTC	3450 €	Total TTC	3450 €
Reste à payer	3450 €	Prime CEE	-80 €
		Reste à payer	3370 €